

PROCESSUS RÉALISATION/Processus 3 - Réaliser le préanalytique

- **Vérifier la prescription** de l'examen de biologie médicale : intitulé de l'examen, type d'échantillon à prélever
- **Consulter la fiche de l'examen** disponible dans Viskali pour connaître et transmettre au laboratoire les informations suivantes

Informations disponibles:

- préparation du patient (à jeun)
- conditions particulières de prélèvement (exemples : en fonction de l'heure de la prise médicamenteuse, du cycle nyctéméral)
- renseignements cliniques pertinents
- nature et volume d'échantillon à prélever,
- type et nombre de tubes, ou autre récipient primaire,
- milieux de transport,
- conditions (température, à l'abri de la lumière) et délais d'acheminement,
- fréquence de réalisation (24h/24 ou uniquement hors permanence des soins)
- technique utilisée,
- cotation à la NABM (ou BHN),
- délai de rendu des résultats,
- délai de rajout d'examens.

- **Consulter les recommandations disponibles dans le manuel de prélèvement** (*au besoin*)

- informer le patient du soin à venir
- choisir le matériel adapté au type d'analyse et au patient.



Les prélèvements ne doivent pas être effectués par du matériel destiné à la perfusion.

- **Respecter l'hygiène des mains (procédure institutionnelle)**

- **Vérifier l'identité du patient (procédure institutionnelle)**

► **Faire décliner : nom de naissance, prénom, date de naissance, sexe**



Soyez vigilant à l'orthographe du nom et du prénom

Si impossible : s'attacher à confirmer l'identité du patient à l'aide de tout document disponible (pièce d'identité, documents de transfert), se référer au bracelet d'identification et/ou aux modalités définies au sein du Centre Hospitalier.

- **Réaliser une antiseptie cutanée si nécessaire**

- choisir l'antiseptique selon les procédures institutionnelles
- respecter le temps de contact

- **Réaliser le prélèvement selon les procédures en vigueur au CHPM**

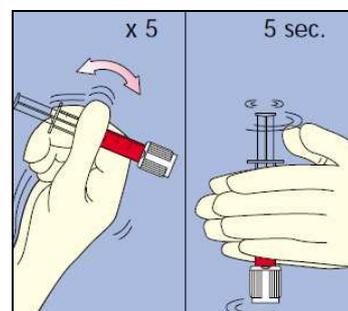
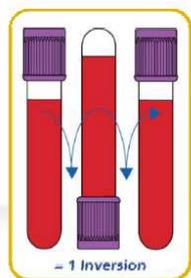
- bien respecter les préconisations spécifiques au prélèvement (exemple : patient à jeun)
- respecter les précautions « standards » : port de gants, élimination des déchets, prévention des AES.



Respecter l'ordre des tubes : important afin d'éviter la contamination par un anticoagulant (héparine) ou l'activation de la coagulation. Les volumes de remplissage (hémostase) doivent être respectés. **Le transvasement d'un tube à l'autre est interdit.**

Homogénéiser les tubes de prélèvement et seringue pour gazométrie

Tous les tubes doivent bénéficier au plus tard dans les deux minutes d'un mélange en procédant à **plusieurs** retournements successifs (aller retour, tous les tubes car même les tubes sans anticoagulant contiennent des additifs pour notamment accélérer la coagulation du sang).



- **Compléter le bon de prescription**



Items obligatoires : date et heure de prélèvement, le nom, prénom et qualité professionnelle du préleveur, identité du service et du prescripteur.

Indiquer les renseignements cliniques et/ou thérapeutiques pertinents en fonction des examens demandés.

- **Acheminer au laboratoire**

- Respecter les conditions d'acheminement (délai, température, milieu de transport)

Il n'y a pas d'intérêt à entreposer les prélèvements dans les services de soins.

L'acheminement doit se faire le plus rapidement possible.

Au besoin, l'entreposage en attendant la transmission au laboratoire puis le transport doivent idéalement être réalisés tube en position verticale et à température ambiante (15°C à 25°C), ce hormis certains examens demandant un transport à l'abri de la lumière et/ou à 4°C, dans de la glace ou congelé, et/ou un transport immédiat (transport immédiat pour les dosages sanguins des lactates, gazométries, ammoniémie).

Pour l'ensemble des tubes « secs », il est capital de respecter au laboratoire le temps de rétraction du caillot. Dans le cas contraire, on observe après centrifugation la présence d'un thrombus de fibrine dans le sérum, thrombus qui peut être à l'origine d'erreur analytique et de bouchage d'analyseur. L'automate est alors non fonctionnel pendant plusieurs heures, l'équipe technique totalement occupée par la remise en état de marche de l'analyseur et les résultats rendus avec retard.

- Signaler l'urgence : mention « urgent : OUI » précisée sur le bon de demande, sachet rouge pour le transport.



En période de permanence des soins, seuls les examens figurant sur la « liste des examens validés et transmis en permanence des soins » sont acceptés. Toute autre demande doit être motivée auprès du biologiste d'astreinte.



En cas de doute sur les conditions de réalisation d'un prélèvement, ne pas hésiter à demander conseil au laboratoire.

La version informatique fait foi